

Point d'étape sur le projet d'optimisation des fonctions administratives.

En préambule Monsieur BISACCIA reprecise qu'ayant pris le parti de donner l'information très en amont, il ne peut répondre à toutes les questions aujourd'hui.

En premier lieu **la communication** doit être gérée au mieux, et se fera avec les instances représentatives du personnel. Pour cela sont prévues **deux commissions paritaires emploi formation** le 9 mars et le 13 avril après midi (dates à confirmer).

La date butoir de ce macro calendrier est prévue **le 30 juin 2018**.

Durant le premier trimestre 2017 le comité de pilotage déterminera un calendrier plus précis qui inclura le calendrier social.

Le comité de pilotage est composé de quatre directeurs Philippe CORDEL (du centre de santé de LYON), Eric BREANT(de la Chimotaie) , Anne BERNAUD (de la Ménaudière) et Jean Ignace DE BAILLOU (anciennement directeur de La Verrière) et d'Anne LIRIS (DRH métier livre 3) du DRH groupe, du département de direction du projet, de la direction de la comptabilité, et d'un responsable de pôle.

Une première réunion s'est tenue le 15 décembre 2016 au cours de laquelle le comité a pris connaissance du dossier et des quelques 700 activités répertoriées au sein des fonctions administratives et de comptabilité.

Au cours du premier trimestre 2017 les 4 directeurs visiteront chaque établissement et feront un état des lieux précis des activités, ressources humaines et organisations grâce à des interviews auprès des directions locales. Ceci afin d'être au plus proche du terrain et de définir une répartition des activités entre le local et le central.

Mr BISACCIA précise que la direction du réseau a pris le parti du **maintien à terme d'un échelon local important pour assurer l'interphase avec le personnel et les patients ou résidents**. La collecte et la qualité des informations reste essentielle et devra pouvoir s'appuyer sur des personnels en local de façon à assurer la fiabilité.

Il précise également que le projet GESTOR est incontournable mais n'est en aucun cas en lien avec l'optimisation des fonctions administratives (OFA).

Il n'y aura aucune externalisation.

Les localisations et l'organisation de ce service centralisé ne sont pas encore décidés. Il n'y a **aucun chiffrage à ce jour**.

Le Comité exécutif MGEN arbitrera d'ici la fin du premier semestre.

Il est encore trop tôt pour évaluer les économies attendues.

Cette nouvelle organisation doit apporter:

- Une amélioration de la qualité
- Une diminution du risque juridique.
- Une diminution du risque fiscal.

Il en découlera la formalisation des processus applicables à l'ensemble des établissements avec formation des salariés concernés.

A terme, il peut y avoir cohabitation de **2 conventions collectives FEHAP et UGEM**.

Les élus du CE seront informés au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

Pour la CFDT, la notion de transparence est très importante. Elle apprécie d'avoir eu les informations très en amont. Malgré tout, cela génère obligatoirement du stress et une inquiétude tout à fait légitimes pour les salariés concernés.

La communication est primordiale et la CFDT a immédiatement demandé que la direction du réseau envoie des éléments à toutes les directions locales afin d'assurer une communication claire et précise en local tout au long de la démarche.

La nature même du projet laisse entrevoir de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre. Les premières réponses sont importantes et particulièrement la répartition entre centre de travail et central voulue dans des proportions suffisantes pour assurer une continuité de l'activité localement. Des questions persistent et il faudra encore attendre quelques mois pour les chiffrages et la ou les localisations.

La notion de 2 Conventions collectives aura, elle aussi, toute son importance dans la mesure où les services centralisés pourraient avoir à gérer d'autres centres suite aux rapprochements en perspective et devront surement intégrer cette dimension complexifiant ainsi l'activité.

La CFDT entend s'impliquer pleinement comme elle a déjà fait sur les autres mutuelles lors de réorganisations majeures pour accompagner au mieux les salariés et tenter de trouver avec eux les solutions les plus adaptées.

Pour l'heure l'évolution de ce dossier n'est pas suffisamment aboutie pour en mesurer les conséquences, la CFDT garde une vigilance de tous les instants pour suivre cette réorganisation au plus près. Nous demandons un état des lieux précis des activités et des postes concernés par ces évolutions pour chaque établissement le plus rapidement possible.

**Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes
Pour revendiquer et défendre vos idées**

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local : Ou contacter la Délégation Centrale:

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22

Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37

Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30